

Délibération n°16.04

**Effectif légal du Conseil de
Communauté :**
61

**Nombre de Conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**
61

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
21 mars 2017

**Date d'affichage
du compte-rendu :**
4 avril 2017

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

06 AVR. 2017

Objet :

**Adhésion à des associations et
organismes intervenant en
matière d'environnement**

**Association des Communes
Forestières du Puy-de-Dôme
(ACOFOR)**

L'AN deux mille dix-sept, le 28 mars, le Conseil Communautaire, convoqué le 21 mars 2017 s'est réuni au complexe d'animation l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Emilie LARRIEU, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

Mme Marie-Christine BAILLY, M Philippe SCHAAL, M Jean-Yves VIDEAU **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

- M José BELDA conseiller communautaire unique de CHAVAROUX a donné pouvoir à M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Annick DAVAYAT conseillère communautaire unique de VARENNES S/MORGE, a donné pouvoir à M Jean-Yves VIDEAU, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR a donné pouvoir à Mme Françoise LAFOND
- Mme Nicole LAURENT a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- Mme Nicole PICHARD a donné pouvoir à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Florence PLANE conseillère communautaire unique de ST-LAURE, a donné pouvoir à Mme Marie-Christine BAILLY, conseillère communautaire suppléante.
- M Lionel CHAUVIN
- M Jacques LAMY

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :

Mme Catherine HOARAU

Adhésion à des associations et organismes intervenant en matière d'environnement :
Association des Communes Forestières du Puy-de-Dôme (ACOFOR)

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt,
Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite «Grenelle 2»,
Vu la Charte Forestière de Territoire de Volvic Sources et Volcans échue au 31 décembre 2016,
Vu le décret n° 2017-155 du 8 février 2017 portant approbation du programme national de la forêt et du bois,
Vu les statuts de l'ACOFOR en date du 26 juillet 2016,
Vu l'arrêté préfectoral du 12 février 2016 n° 02855 portant statuts de Riom Limagne et Volcans,

Considérant que l'ACOFOR a pour mission de faire valoir les intérêts des collectivités forestières, de former et d'informer ces collectivités, et d'accompagner les élus dans leur rôle vis-à-vis de la forêt, aussi bien en tant que propriétaires de forêts qu'en tant qu'aménageurs du territoire et consommateurs de bois,

Considérant que l'ACOFOR a animé la Charte Forestière du Territoire de Volvic Sources et Volcans jusqu'à son terme le 31 décembre 2016,

Considérant que suite à la fusion, RLV souhaite continuer à bénéficier de l'expertise et du réseau de l'ACOFOR pour l'aider dans ses réflexions autour de la forêt à l'échelle de son nouveau territoire, considérant que la cotisation de RLV pour adhérer à l'ACOFOR est de 200 € pour l'année 2017.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **approuve l'adhésion de Riom Limagne et Volcans à l'ACOFOR,**
- **versera à l'ACOFOR le montant de la cotisation pour l'année 2017 soit 200 €,**
- **autorise le président de ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaires à la mise en œuvre de la présente.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.



***Pour extrait conforme.
A Riom, le 28 mars 2017***

Le Président

Frédéric BONNICHON